



DEMANDE de PARTICIPATION FINANCIERE

AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES

ENFANT 0 à 17 ANS

OUVRANT - DROIT :

Nom et prénom de l'Ouvrant Droit :

NIA : SLVie :

**1 FORMULAIRE par ENFANT A
RETOURNER à la CMCAS**

avant le 30/11/2024

AYANT - DROIT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Activité Culturelle /Activité Artistique pratiquée:

Montant de la facture :

Date de la demande : / /

Signature du demandeur :

TRANCHES	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7
Coefficient social	0 à 7500	7501 à 9999	10000 à 12000	12001 à 14000	14001 à 16000	16001 à 30000	30001 à 99999
Part bénéficiaire	10%	20%	30%	40%	50%	70%	90%
Part CMCAS	90%	80%	70%	60%	50%	30%	10%

Cadre réservé à la SLVie
Contrôle du document et des pièces jointes le :
Transmis le :
Nom et signature :

Le montant maximum pour la prise en charge de l'aide est plafonnée à : 80,00 euros pour l'activité cult. /art.
 150,00 euros pour l'activité musique
 L'aide est versée en fonction de votre coefficient social (7 tranches); le montant de l'aide versée ne peut être supérieur au montant de l'activité culturelle ou artistique.
 Exemple : montant de l'activité pratiquée : 250,00 euros
 Votre coefficient social : 14200 = tranche 5
 Calcul de l'aide versée CMCAS :
 $80,00 \times 50 : 100 = \mathbf{40,00 \text{ euros}}$

Cadre réservé à la CMCAS		
Coefficient Social :	
Montant de la facture :	
Montant participation CMCAS :	
ACT CULT. Et ART		
Code :	Rubrique:	SR :
<u>Date</u>	Pour Bon à Payer	<u>Nom et Signature</u>

PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES AU VERSO



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Ce formulaire complété et signé.
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

CONDITIONS EXIGES

- Attestation de paiement signée et tamponnée par l'association ou le club

Aucun dossier de demande de participation ne sera pris en compte après le 30 novembre 2024.